Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-02022026-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-02022026-DE

OBJET N°02-02-2026 : Finances - Vote du CFU 2025 du BP principal et affectation du résultat

Rapporteur : *Mme Nadine Stéphan*

Après avoir présenté les Comptes Financiers Uniques du budget principal, aux membres du Conseil dressé conjointement par Monsieur le Receveur et les services financier de la Mairie, Madame la Maire quittera la salle et le conseil votera l'approbation de ce compte financier unique, sous la présidence Madame Nadine STÉPHAN, élue par le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission finances du 11 février 2026 ;
Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 de la Commune de Hédé-Bazouges ;
Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de Hédé-Bazouges ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

CFU budget principal 2025 et affectation du résultat

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
Libellé	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Résultat de clôture de l'exercice 2024 reporté en 2025				***600 357,48 €***		***600 357,48 €***
Opérations de l'année	**2 012 800,94 €**	**2 426 580,25 €**	**1 664 436,00 €**	**1 821 245,09 €**	**3 677 236,94 €**	**4 247 825,34 €**
TOTAUX	**2 012 800,94**	**2 426 580,25 €**	**1 664 436,00 €**	**1 821 245,09 €**	**3 677 236,94 €**	**4 247 825,34 €**
Résultat de clôture BP		**413 779,31 €**		**156 809,09 €**		**570 588,40 €**
Restes à réaliser	**0€**	**0€**	**1 741 632,98 €**	**1 808 757,52€**	**1 741 632,98 €**	**1 808 757,52€**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement selon la ventilation suivante :
413 779,31€ au chapitre 1068 de la section investissement.

Mme la Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** les comptes financiers uniques 2025 du budget principal de la commune de Hédé-Bazouges.
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **D'AFFECTER** 413 779,31 € au chapitre 1068 de la section recette d'investissement pour le budget principal.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 12 voix des membres présents et représentés, 2 votes contre (Mme Differ et M. Rochard).

Le 4 mars 2026

LA MAIRE
Isabelle CLEMENT VICTORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-02022026-DE

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL

